

Pays en développement, maladies dues à la pauvreté: lutte contre le VIH/sida, paludisme et tuberculose

2002/0051(COD) - 11/11/2002

La commission a adopté à l'unanimité le rapport de M. Anders WIJLMAN (PPE-DE, S) qui approuve, dans les grandes lignes, cette proposition, sous réserve de plusieurs amendements visant notamment à ce que soient également éligibles au financement prévu au titre de ce règlement les projets poursuivant les objectifs ci-après : - faire de la prévention une priorité centrale et reconnaître la nécessité d'une approche plurisectorielle incluant le ciblage des comportements ainsi que des facteurs tels que la propreté et l'assainissement des eaux, l'aménagement du territoire, l'alimentation, la prise en compte de la dimension de genre, etc.; - renforcer les services publics du domaine de la santé dans les pays en voie de développement; - améliorer la compréhension des effets des maladies dues à la pauvreté sur le développement économique et social ainsi que l'impact des stratégies visant à compenser ces effets; - développer une production locale de qualité pour les médicaments essentiels préventifs et curatifs, conformément à la déclaration de Doha sur les ADPIC et la santé publique; - encourager un mécanisme de tarification échelonnée des médicaments indispensables pour les PVD, de façon à garantir des prix aussi peu élevés que possible; - promouvoir l'investissement public et privé dans la recherche et le développement de nouveaux traitements, des diagnostics et des combinaisons thérapeutiques destinés à lutter contre ces trois maladies; - former du personnel provenant des pays en voie de développement; - soutenir des initiatives de surveillance et de contrôle de la qualité des médicaments. La commission ajoute qu'il devrait être également possible que l'aide de la Communauté prenne la forme d'un transfert de savoir-faire et de technologies axés sur la production locale de médicaments. De plus, les fonds et les programmes doivent eux aussi compter parmi les partenaires éligibles à l'aide financière. Enfin, afin d'assurer une plus grande transparence, les députés entendent que le rapport annuel de la Commission sur la politique de développement de la CE contienne des informations sur les actions du Fonds mondial, sur les résultats concrets obtenus au regard des objectifs fixés et sur les montants sur lesquels portent les marchés qui ont été passés.